LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA DÉMARCHE DU PRINCIPAL ADJOINT EXÉCUTIF DU PREMIER MINISTRE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Dans la lettre qu'il a écrite au ministre de la Justice, le juge Mackay prétend qu'en mars 1969, au cours du procès intenté contre les étudiants de Trinidad, il a reçu la visite du principal adjoint exécutif du premier ministre. Permettez-moi de citer la lettre du juge Mackay:... «afin de retarder le procès de quelques semaines... Puis il m'a dit de retarder mon accusation». Le premier ministre sait-il que son principal aide allait faire des représentations ou, si ce mot est trop fort, une démarche?

• (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse est non, monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de cette démarche. J'ai appris après coup qu'elle avait eu lieu mais pas dans le but prétendu dans la lettre qui d'après ce qu'on me dit, fait bon marché des faits.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, nous espérons tous pouvoir nous en tenir aux mots mais nous serions, à mon sens, coupables de négligence en n'allant pas au fin fond de l'affaire. Je voudrais donc savoir pourquoi le principal aide politique—j'aime cette expression «aide politique», c'est une heureuse association de mots—a cru bon de rendre visite à un juge plutôt que de faire une instance au nom de Trinidad ou de tout autre pays par le truchement normal des Affaires extérieures ou du ministère de la Justice. Le procédé n'était pas orthodoxe.

M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, je répète que la visite s'est faite à mon insu. J'ai été mis au courant après coup. J'en ai donc discuté avec mon conseiller politique d'alors qui me dit que l'objet de la visite était différent de ce qu'en dit la lettre. Je conviens avec le député de Fundy-Royal qu'il s'agit là d'allégations graves et je n'entends pas me contenter d'une explication unilatérale d'un côté ou de l'autre. Il est établi je crois, que certaines des allégations contenues dans la lettre du juge Mackay ont donné lieu à un démenti. On connaît au moins la dénégation du président du Conseil du Trésor. Je pense que l'affaire est assez grave pour que nous la soumettions à l'examen du juge en chef, de qui relève l'administration de la justice. En ce qui nous concerne, cette affaire ne sera close que lorsqu'il nous aura signifié que ses doutes ont été éclaircis.

Je crois important de souligner, comme l'a fait le ministre de la Justice il y a quelques minutes, qu'il n'a pas reçu de plainte de deux des trois juges mentionnés dans la lettre du juge Mackay. Ni le ministre ni ses fonctionnaires n'ont reçu de plainte. Si le juge Mackay a une plainte à formuler et qu'elle a été rendue publique, je crois qu'il faut faire une enquête, mais je désire ardemment que celle-ci se fasse de la bonne façon. Le député d'en face dit «ma façon». A mon avis, c'est faire un affront injustifié au juge en chef. Quoi qu'il fasse, ce ne sera pas à «ma façon».

[Français]

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES JUDICIAIRES

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné d'une part les allégations troublantes d'un juge à l'endroit de certains ministres de la Couronne, et ce qu'ont dit le premier ministre et ses collègues ministériels Questions orales

à l'effet qu'aucune enquête ne serait ordonnée pour faire la lumière à ce sujet, étant donné aussi que certains ministres semblent être impliqués par la révélation de ces faits, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si lui-même ou un membre de son cabinet a engagé ou engagera prochainement des poursuites judiciaires, afin de faire la lumière au sujet des allégations qui ont été publiées d'une façon assez malencontreuse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je le répète, monsieur le président, je n'ai jamais dit qu'il n'y aurait jamais d'enquête. J'ai dit que pour le moment il y a eu des allégations sérieuses publiées dans un journal, que le ministre de la Justice de notre gouvernement a fait enquête au sujet de ces allégations, qu'il est satisfait à ce stade-ci qu'aucune action n'est appelée de sa part, sauf celle de consulter le juge en chef de la province de Québec, lequel est chargé de l'administration de la justice dans la province, et je crois que celui-ci voudra juger par lui-même s'il doit pousser l'affaire plus loin et obtenir des juges mis en cause leur version de l'affaire. Il est important de signaler, comme l'a fait le ministre, que deux des juges dont parle le juge MacKay ne se sont jamais plaints de quoi que ce soit, ni au ministre ni à ses fonctionnaires ni, autant que je sache, au juge en chef.

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné—et je cite le premier ministre—«qu'il y a eu des allégations très sérieuses», ma question porte sur un point très précis. Le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre si des poursuites judiciaires seront intentées ou l'ont été à ce jour par l'un ou l'autre des ministres dont, entre autres, le président du Conseil du Trésor?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, dans ce cas précis, j'ai écrit une lettre au premier ministre, et je voudrais la déposer sur la Table, pour que tous les députés soient informés de la situation.

En 1971, j'ai parlé au juge Aronovitch pour lui demander la date d'un jugement. Hier, j'ai parlé avec ledit juge, qui m'a confirmé qu'en aucun moment je n'ai essayé d'influencer sa décision. Il l'a confirmé à un de mes aides, je lui ai lu, avant de la transmettre, le texte de la lettre que j'avais écrite, et il a confirmé que ma lettre correspond aux faits, et, en conséquence, j'ai demandé à mes avocats ce matin, à Montréal, d'aviser le juge MacKay de bien vouloir se retirer, de s'excuser, parce que je pense qu'on l'a induit en erreur volontairement ou involontairement, et j'espère que dans trois jours il fera les rétractations qui s'imposent.

En aucun moment, monsieur le président, je n'ai essayé d'influencer un juge. Je suis membre du barreau depuis 15 ans, j'ai pratiqué pendant plusieurs années, et j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour savoir si dans les circonstances je pouvais le faire, parce que ce qui était en jeu à ce moment-là, c'est qu'il y avait une entreprise de 350 employés qui avait été fermée à Grand'Mère, et j'essayais d'obtenir des gens pour venir remplacer les emplois perdus dans ma circonscription électorale. J'ai agi comme député d'une circonscription qui a un taux de 16 p. 100 de chômage, et je pense que je n'ai à m'excuser auprès de personne pour essayer de remplir mes devoirs comme député de cette Chambre pour la circonscription de Saint-Maurice.